

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE VILLAGE DES CABANES PERCHÉES DU LAC DES SAPINS

(document à conserver par vos soins)

Les présentes sont conclues par :

La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), dont le siège social est situé à Tarare (69170), 3 rue de la Venne, identifiée au SIRET sous le numéro de 200 040 566, ci-après dénommée « la COR » ou « le gestionnaire » en sa qualité de responsable du village des cabanes perchées du Lac des Sapins,

d'une part,

et

toute personne physique ou morale, ci-après dénommée « le locataire » souhaitant conclure avec la COR un contrat de location saisonnière réservé à l'usage exclusif de la location d'un hébergement au sein du village des cabanes perchées du Lac des Sapins.

ADMISSION ET INSTALLATION

Pour être admis à pénétrer sur le site du village des cabanes perchées du Lac des Sapins, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire. Le fait de séjourner sur le site implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente et l'engagement de s'y conformer. Il sera demandé une pièce d'identité au locataire, responsable du séjour, et de remplir les formalités de police pour la clientèle étrangère. Pour des raisons de sécurité, les mineurs ne sont admis dans l'établissement qu'à la condition d'être accompagnés de leurs parents ou d'une personne majeure responsable autorisée.

NOS PRESTATIONS

1. Description du village des cabanes perchées du Lac des Sapins

- une cabane de plain-pied (accessible PMR) ;
- neuf cabanes en hauteur dans les arbres d'une superficie individuelle d'environ 25 m², terrasse comprise ;
- un bâtiment d'accueil avec chauffage ;
- deux blocs sanitaires ;
- un sauna.

Chaque cabane est équipée d'un chauffage et de toilette sèche avec un accès électrique. Pas d'eau courante dans les cabanes. Le nombre de personnes mentionné par cabane correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut être dépassé, pour des raisons de sécurité et d'assurance.

2. Durée du séjour

Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

3. Entretien – respect des lieux

Le gestionnaire met à disposition du locataire, des cabanes en parfait état de maintenance et de propreté. Le ménage en fin de séjour est inclus au tarif. Il comprend le nettoyage des cabanes et terrasses, des espaces communs (accueil, sanitaires, passerelles, etc.).

Il vous est cependant demandé de restituer l'endroit en ordre et sans dégradations sous peine d'une facturation supplémentaire pour remboursement du matériel dégradé.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de tous les habitats, dans les locaux communs ainsi que dans les bois environnants afin de préserver l'environnement et éviter les risques d'incendie.

Soucieux de la préservation de notre environnement, nous vous remercions de respecter la faune et la flore qui vous entourent.

4. Stationnement

Dix places dont une place pour les personnes à mobilités réduites (PMR) sont réservées pour les locataires des cabanes – soit 1 place par cabane. Le parking (hors place PMR) se situe à l'extérieur du village des cabanes (à environ 50 mètres).

5. Prestations en option

Le gestionnaire propose au locataire des prestations en option telles que : panier repas (plusieurs formules), accès au sauna, privatisation de sanitaires avec kit douche.

Ces prestations sont payantes et en sus du prix de location de la cabane. Les commandes des paniers repas devront être effectuées de préférence en même temps que l'hébergement ceci pour une meilleure organisation de nos services.

Pour une réservation de repas, postérieure à celle de l'hébergement, veuillez nous contacter au 04 74 89 58 03.

Les réservations pour l'accès au sauna et sanitaires privatisables se font sur place selon la disponibilité.

6. Sécurité

Afin que votre séjour se passe dans les meilleures conditions possibles, veuillez prendre connaissance des consignes suivantes :

- il est préférable d'avoir une tenue adaptée afin de pouvoir accéder en toute sécurité aux hébergements, ainsi que des chaussures fermées qui couvrent la totalité du pied (baskets, chaussures de randonnée) ;
- il est strictement interdit d'être en état d'ébriété dans les cabanes ou dans les accès (escaliers, échelles, terrasses) ;
- il est strictement interdit de faire monter dans la cabane des personnes autres que celles ayant réservé le séjour.

Le non-respect des consignes de sécurité ou restrictions d'accès entraînera la rupture du contrat de location aux torts du client, sans indemnité ni remboursement.

7. Restrictions d'accès

Se conformer aux conditions d'accès de chaque cabane (description disponible sur le site internet : www.beaujolaisvert.com).

Nous ne pouvons accueillir dans les cabanes :

- les personnes sujettes aux crises de somnambulisme ;
- les personnes ne pouvant se déplacer de manière autonome ;
- les personnes cardiaques ;
- les femmes enceintes ;
- les personnes sujettes au vertige ;
- d'une manière générale, toute personne souffrant de pathologie incompatible avec ce type d'hébergement ;
- aucun animal n'est admis dans l'enceinte du village des cabanes perchées du Lac des Sapins hormis les chiens d'assistance.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

1. Réservation

Vous pouvez effectuer votre réservation :

- directement en ligne sur notre site internet : www.beaujolaisvert.com/prestataire/cabanes-dans-les-arbres ;
- par email à cabanes@laccessapins.fr ;
- par téléphone au 04 74 89 58 03.

2. Conditions de règlement

Pour les réservations effectuées par le biais de notre système de réservation en ligne avec un paiement par carte bancaire sécurisé, le montant du séjour sera débité en intégralité (taxe de séjour et options réservées comprises) et votre réservation sera confirmée.

Pour les règlements par chèque, chèques vacances, ou virement bancaire, la réservation est bloquée pendant 8 (réservation pour haute saison) à 15 jours (réservation pour moyenne et basse saison). La réception du règlement totale de la réservation (taxe de séjour et options réservées comprises) dans ce délai validera la réservation.

Attention : votre option de réservation peut être levée en cas de retard de paiement du séjour, le délai d'option étant fixé entre 8 et 15 jours.

Nos tarifs s'entendent toutes taxes comprises.

Nos tarifs varient selon la saison, le nombre de nuitées, le type de cabanes et le nombre d'occupants.

3. Moyens de paiement acceptés

- carte bancaire : Mastercard et VISA ;
- virement bancaire (RIB transmis sur demande) ;
- chèque bancaire ou postal à l'ordre de « régie cabanes du Lac des Sapins » ;
- chèque-vacances *Classic* (papier).

4. Bons cadeaux

Pour l'achat de bons cadeaux effectué par le biais de notre système d'achat en ligne avec un paiement par carte bancaire sécurisé, le montant du bon sera débité en intégralité (excepté la taxe de séjour qui est à la charge du bénéficiaire du bon cadeau) et votre achat sera confirmé. Les personnes bénéficiant de bons cadeaux doivent réserver par la suite leur date de séjour en ligne, grâce au lien ou QRCode présents sur le bon cadeau. Aucun client n'ayant réservé et se présentant à notre bureau d'accueil ne pourra obtenir une occupation immédiate des cabanes, et ce, afin de permettre une gestion efficace des arrivants et l'élaboration d'un calendrier de réservation. La validité du bon cadeau est écrite sur celui-ci. Au moment de sa réservation, la personne qui bénéficie du bon cadeau devra uniquement s'acquitter du montant de la taxe de séjour (selon la grille tarifaire en vigueur et pour les personnes majeures) et pourra si elle le souhaite ajouter des prestations de restauration (panier trappeur, planche du terroir). Quel que soit le motif les bons cadeaux ne sont pas remboursables ni échangeables, ils sont valables un an à compter de la date d'achat.

5. Absence de droit de rétractation

L'article L.221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. Le locataire ne dispose donc d'aucun droit de rétractation pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L.221-28 du code de la consommation.

6. Arrivée / départ

Les arrivées se font entre 16h00 et 19h00.

À votre arrivée, merci de vous présenter au chalet d'accueil à l'entrée du village des cabanes perchées pour la remise des clés.

Le départ se fait au chalet d'accueil à l'entrée du village des cabanes perchées pour la restitution des clés.

Les cabanes doivent être libérées avant 11h00.

Merci de respecter les horaires définis. En dehors de ceux-ci, votre accueil ne peut être garanti. En cas d'arrivée tardive ou d'empêchement de dernière minute, il est impératif de nous prévenir au 04 74 89 58 03. La direction ne pourrait être tenue responsable des frais induits (hôtel-restaurant...) par l'impossibilité pour le client de se présenter durant ces heures.

MODALITÉS D'ANNULATION

1. Du fait du locataire

Toute annulation de séjour doit être notifiée obligatoirement au gestionnaire par écrit (mail ou courrier).

- en cas de maladie grave, accident grave ou décès d'un occupant inscrit, le séjour sera intégralement remboursé dans les 6 mois sur justificatif médical ou certificat de décès ;
- en cas de maladie grave, accident grave ou décès d'un membre de la famille ne séjournant pas dans la cabane, le séjour sera reporté sans frais dans les douze (12) mois suivant l'annulation sur une saison équivalente ou inférieure, sur justificatif médical ou certificat de décès uniquement.

Aucun remboursement ne pourra être demandé.

Pour tout séjour annulé et n'entrant pas dans les clauses d'annulations mentionnées ci-dessus, les conditions de remboursement ou de report sont les suivantes :

- plus de 45 jours avant : le séjour sera reporté sans frais dans les douze (12) mois suivant l'annulation sur une saison équivalente ou inférieure ;
- de J-45 à J-31 : 50% du montant total retenu ou le séjour sera reporté sans frais dans les douze (12) mois suivant l'annulation, sur une saison équivalente ou inférieure ;

- de J-30 à J-15 : 75% du montant total retenu ou le séjour sera reporté sans frais dans les six (6) mois suivant l'annulation, sur une saison équivalente ou inférieure ;
- de J-15 au jour J : 100% du montant total retenu ;

Aucun remboursement ne pourra être demandé pour tous séjours réservés grâce à un bon cadeau.

Dans le cas d'une interruption du séjour du fait du locataire notamment en cas de refus d'accéder à la cabane (peur, vertige...), aucun remboursement ou report ne pourra être réclamé.

2. Du fait du gestionnaire

Avant l'arrivée du locataire :

En cas d'annulation anticipée du séjour par le gestionnaire, un courriel d'annulation sera envoyé au locataire et le séjour pourra être reporté dans les douze (12) mois courants sur une saison équivalente ou inférieure, ou intégralement remboursé, au choix du locataire.

Le gestionnaire se réserve le droit d'annuler le séjour en cas de météo défavorable et/ou dangereuse pour la location en cabane perchée : vent, intempérie.... Le locataire sera informé par courriel ou téléphone dans les plus brefs délais.

Pendant le séjour :

En cas d'alerte météo « orange » ou « rouge », avec des événements extérieurs annoncés ou présents, indépendants de notre volonté, tels que des intempéries, tempêtes ou orages, le gestionnaire se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre le séjour, pour des raisons de sécurité.

Un hébergement d'urgence sera proposé au locataire afin de le mettre en sécurité.

Le locataire bénéficiera d'un report équivalent dans les douze (12) mois courants sur une saison équivalente ou inférieure, ou du remboursement de la nuitée, au choix du locataire.

MODIFICATION DE SÉJOUR

Le locataire doit informer le service de réservation avant son entrée dans les cabanes si les cas suivants se présentent :

- en cas de prolongation de séjour, le service de réservation vérifiera la possibilité de poursuivre le séjour et un nouveau contrat sera établi ;
- en cas de séjour écourté, les nuitées annulées seront facturées ;
- en cas d'interruption de séjour, la facturation sera conforme au contrat.

PROTECTION DES DONNÉES

La COR protège la confidentialité des données personnelles que vous lui confiez. Les données qui vous sont demandées sont strictement nécessaires pour la réservation des hébergements. Les informations qu'elles contiennent sont protégées, transmises uniquement au Service de Gestion Comptable (SGC) de Tarare pour la perception des droits de location et seront conservées pendant la durée légale et celle de leur utilité et ce tout au plus 5 ans. Elles peuvent faire l'objet de bilans statistiques anonymes. Conformément à la réglementation française et européenne relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'interrogation, d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données à caractère personnel. Tout acheteur peut exercer ses droits relatifs à ses données personnelles auprès de la COR soit par courriel rgpd@c-or.fr, soit par courrier à COR, RGPD, 3 rue de la Venne, 69170 Tarare.

À tout moment, l'acheteur peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site internet (<https://cnil.fr>).

ASSURANCES

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait et il est tenu d'assurer le logement qui lui est confié. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il est souhaitable qu'il s'informe auprès de son assureur. Il est vivement recommandé d'en souscrire une.

RÉCLAMATIONS

Les présentes conditions générales ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français. En cas de litige susceptible de survenir en rapport avec les présentes conditions générales ou avec les actes qui en seront la conséquence, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable.

Toute réclamation survenant pendant l'exécution des prestations définies dans le cadre des présentes devra être introduite dès que possible par le locataire, sur place et de manière appropriée, afin que la COR puisse rechercher une solution au plus vite. Les réclamations devront être adressées par le locataire à la COR, soit par courrier ou par mail dans le mois suivant la date d'exécution des prestations. Ce courrier devra préciser le numéro de la commande ainsi que les motifs précis à l'appui de ladite réclamation.

À défaut d'accord amiable, le locataire peut recourir à une médiation conventionnelle et peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV) sur son site www.mtv.travel. Tout litige qui n'aura pas pu être résolu sera soumis au tribunal compétent dans les conditions de droit commun.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des bonnes pratiques.

À, le

Signature (suivi de la mention « lu et approuvé »)